



REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE SANTÉ

PREMIER MANDAT

Fiche 1

Présentation de l'Union des Familles Laiques (UFAL)

L'Union des Familles Laiques (UFAL) est un mouvement familial fondé en 1988.

L'UFAL fédère 160 associations dans 60 départements, représentant plus de 3000 familles.

Agréée au sein de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF, institution de représentation des familles auprès des pouvoirs publics), l'UFAL s'engage pour la défense des droits et des intérêts des familles et du service public.

Ses principaux objectifs sont :

- Une politique au service de toutes les formes de familles
- La défense et la promotion de la laïcité
- La satisfaction des besoins sociaux
- Une école publique assurant la transmission des savoirs à tous
- La défense de la protection sociale solidaire et de tous les services publics

Son action repose sur quatre axes :

- **L'action sociale**, supportée par les UFAL locales réparties sur le territoire métropolitain et outre-mer
- **La représentation** auprès d'instances officielles nationales ou territoriales
L'UFAL, qui siège de plein droit au sein du Haut Conseil de la Famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), est régulièrement auditionnée par les ministres, les institutions officielles, les commissions et groupes parlementaires.
- **L'éducation populaire**
L'UFAL dispose à ce titre de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » et organise une Université Populaire Laïque.
- **La formation des bénévoles**

L'UFAL détient **l'agrément pour représenter les usagers du système de santé** depuis 2006. Elle exerce ses missions de représentation sur l'ensemble du territoire.

L'UFAL assure un accompagnement de ses adhérents engagés dans la représentation des usagers (animation ; visioconférences ; suivis conseil ; travail en réseau).

Clip animé : Qu'est-ce que l'UFAL ?

<https://www.youtube.com/watch?v=953IAeW0d9M>

